

Charges rejetées : le parc de CC Containers est correctement protégé !

Récemment, la société néerlandaise K.G. van Vliet Handelsmij B.V. a poursuivi Container Centralen (CC) en justice. Entre autres allégations, la société néerlandaise affirmait que les frais prélevés par CC étaient trop élevés. Cependant, lors d'une audience devant la juridiction compétente siégeant à la Haye, toutes les charges soulevées ont, soit été rejetées, soit ont fait l'objet d'un non-lieu.



La société danoise Container Centralen (CC) propose à la location divers articles de transport consignés, dont le CC Container, chariot de transport reconnu pour les plantes en pots. Cliente de longue date de CC, la société néerlandaise K.G. van Vliet dispose d'un grand nombre de CC Containers sous contrat. Fin juillet, K.G. van Vliet a intenté une action en justice à l'encontre de CC.

K.G. van Vliet allègue que CC ne protège pas suffisamment son système contre les chariots contrefaits d'une qualité inférieure et a augmenté les frais prélevés auprès de sa clientèle pour couvrir les coûts de réparation et de maintenance de ces chariots.

Urban Folcker, directeur financier, est surpris : « Ces dernières années, nous avons, proportionnellement à l'indice général des prix, ajusté nos prix sur une base annuelle. Malgré cela, les frais de maintenance en 2009 sont toujours *inférieurs* de plus de 3 % à leur niveau de 1991. Je pense que ce genre de constatation est plutôt rare pour une entreprise ».

CC met régulièrement à jour les marquages d'identification de tous les CC Containers circulant dans son parc, afin d'assurer la détection des chariots contrefaits introduits dans le système et d'éviter la présence de fraudeurs.

« Nous sommes conscients qu'il existe sur le marché des sociétés qui copient nos marquages d'identification afin de pénétrer notre système illégalement. C'est pourquoi nous allons une nouvelle fois changer les marquages de tous les CC Containers en 2010 », explique Tonny Gravesen, directeur général. « Cette fois, nous intégrerons la technologie RFID qui, selon notre fournisseur, est impossible à copier. Cette technologie facilitera pour tous les utilisateurs la détection et le rejet des chariots contrefaits », poursuit M. Gravesen.

Afin de protéger le pool de CC Containers, il est possible également de surveiller les marchés et d'intervenir en cas d'infractions : une pratique continuellement appliquée par CC. « Ces deux derniers mois, nous avons remporté deux procès intentés à l'encontre de contrevenants qui avaient violé nos droits de propriété intellectuelle en copiant les étiquettes d'identification de nos CC Containers. Ces procès ont duré plusieurs années, mais il est bon de savoir que la justice finit par triompher », précise M. Gravesen.

Quoi qu'il en soit, les poursuites à l'origine de l'audience qui s'est tenue récemment avec la société K.G. van Vliet n'ont pas été entamées par CC. « Bien entendu, nous déplorons le fait que l'un de nos clients de

longue date ne partage pas nos vues sur certains points. Néanmoins, nous sommes ravis que le problème ait été réglé si rapidement et que toutes les charges soulevées contre nous aient été rejetées ou aient fait l'objet d'un non-lieu lors de l'audience. Nous avons hâte de poursuivre notre collaboration », conclut Gravesen.

Pour en savoir plus :

www.container-centralen.com

Tonny Vangsgaard Gravesen, directeur général : +45 6314 2128 ou +45 6591 0002

Urban Folcker, directeur financier : +45 6314 2140 ou +45 6591 0002

